

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION N°2

- 3.2.2 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE  
C. Roux - Prade

Echelle. 1/2000\*

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.M. du 15/01/2004  
Arrêt du projet par D.C.M. du 27/07/2011  
Approbation par D.C.M. du 18/02/2013

Mairie de Lussan

Place du Château  
30580 Lussan  
Tel. 04.66.72.90.58  
Fax. 04.66.72.92.46  
mairie-de-lussan@wanadoo.fr

Urba.pro Urbanisme et projets

15 Rue Jules Vallès  
Résidence le Saint-Marc  
34200 SETE  
Tel.04.67.53.73.45  
Fax.04.67.58.37.31  
urba.pro@groupelamo.fr

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

- +— Limite communale
- Limite de zone
- - - Limite de secteur
- Changement de destination des bâtiments agricoles autorisé en application de l'article R123-12.2\* du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Application de l'article L.123-1-5.7\* du code de l'urbanisme  
Protection patrimoniale et paysagère  
1. Parc urbain 2. Haie bocagère 3. Capitelle Chastagner 4. Four à pain
- Périmètre de ZAD des Cadenas
- Zone de nuisances liées à l'activité agricole bergerie - Rayon de 50m inconstructible en application du règlement sanitaire départemental
- Application de l'article L.111-1.4\* du code de l'urbanisme - Zone non aedificandi  
- Marges de recul de 75m par rapport à l'axe de la RD6  
- Marges de recul de 35m par rapport à l'axe de la RD6 (Cf. étude entrée de ville)
- Application du schéma routier départemental SRD Recul obligatoire des constructions hors agglomération et depuis l'axe de la voie  
- RD6 Catégorie 1. 35m - RD979 Catégorie 2. 25m  
- RD37 Catégorie 3. 15m - RD143-144-259-406-643-787 Catégorie 4. 15m
- Zones inondables - Débordements des cours d'eau
- Zones de francs-bords - Erosion des berges  
- Reculs de 20m de part et d'autres des berges des ruisseaux ou valats de Font-Diquet, de Merderis, de l'Aiguillon, d'Aigues Vives, des Darros, d'Avègue et de Vals  
- Reculs de 10m de part et d'autres des berges des autres cours d'eau
- Protection de la ressource en eaux  
- Captage de la Font de Prat - Arrêté DUP du 30/06/1978  
- Captage des Yverières (Goudargues) - Arrêté DUP du 18/10/1996  
- Forage de la Lèqe - Rapport hydrogéologue 17/01/2011 - DUP en cours
- Périmètre de protection immédiate (et satellite)  
Périmètre de protection rapprochée  
Périmètre de protection éloignée

TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

Zones	Secteurs	Désignations
Ua		Zone urbaine à forte densité
	Uay	Secteur avec assainissement autonome
	Uayl	Secteur avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lèqe*
Ub		Zone urbaine de densité moyenne
	Uby	Secteur avec assainissement autonome
	Ubyl	Secteur avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lèqe*
Ue		Zone urbaine à vocation d'activités économiques
	Ueyl	Secteur d'activités économiques isolées avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lèqe*
Us		Zone urbaine dédiée aux activités de services
1AU		Zone d'urbanisation future à long terme après modification du P.L.U.
A		Zone agricole à protéger en raison de la valeur économiques des sols
	Al	Secteur de protection du forage de la Lèqe*
	Ap	Secteur agricole paysager
	ApI	Secteur agricole paysager et de protection du forage de la Lèqe*
N		Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites et du paysage
	Nj	Secteur d'espace vert à préserver
	Nl	Secteur de protection du forage de la Lèqe*
	Ns	Secteur d'équipements sportifs et de loisirs
Nx		Secteur de protection des stations d'épurations

\* Pour les secteurs de protection du forage de la Lèqe, les numéros 1 à 3 font référence aux prescriptions des différents périmètres de protections (pp). A savoir : 1) pp immédiate, 2) pp rapprochée, 3) pp éloignée.

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
C1	Élargissement de 2m de la voie - Lussan	80m²	-	Commune
C2	Agrandissement Place André Gide - Lussan	40m²	-	Commune
C3	Élargissement de la rue des Mûriers - Lussan	20m²	-	Commune
C4	Création d'un équipement de sports et loisirs - Lussan Viel	345m²	-	Commune
C5	Création d'un espace public - Vendras	255m²	8m	Commune
C6	Élargissement d'une voie - Beth	545m²	8m	Commune
C7	Création d'un espace public - Lauron	710m²	8m	Commune
C8	Élargissement d'une voie - Lauron	465m²	8m	Commune
C9	Élargissement de voie et aménagement carrefour - Prade	1240m²	8m	Commune

